



# COMMUNIQUÉ

N° :

## L'IATA porte officiellement plainte dans une enquête de la CE

**23 mars 2016 (Genève)** L'Association du transport aérien international (IATA) est devenue partie plaignante dans le cadre d'une enquête menée par la Direction générale de la concurrence (DG COMP) de la Commission européenne concernant des allégations d'abus de position dominante par des manufacturiers d'équipement d'aviation.

En 2015, la DG COMP a envoyé des questionnaires à plusieurs intervenants de l'industrie, incluant des compagnies membres de l'IATA, en vue d'obtenir de l'information pour vérifier les allégations d'abus de position dominante par des fabricants d'équipement d'origine (OEM), à savoir le contrôle du marché des réparations, incluant les pièces et le service.

« C'est un sujet de profonde préoccupation pour nos membres. Il y a relativement peu de fournisseurs d'équipement et nos membres sont frustrés de constater très peu de flexibilité dans les négociations touchant les services après-vente. Les compagnies aériennes n'ont pas la possibilité de régler ce problème individuellement. C'est pourquoi l'IATA joue son rôle en tant qu'association commerciale mondiale les représentant et défendant leurs intérêts comme plaignants », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

En tant que partie plaignante, l'IATA ne réclame pas de réparation pécuniaire ou d'autre forme de dédommagement pour les actions passées.

« Nous nous intéressons à l'avenir. Nos membres veulent pouvoir négocier les modalités contractuelles de façon plus efficace et en disposant de plus d'options que ce que la communauté OEM offre aujourd'hui. Notre réclamation vise à rééquilibrer la relation, afin que les compagnies aériennes et les OEM puissent travailler ensemble dans une véritable relation de partenariat dans le cadre d'une relation commerciale normale », a ajouté M. Tyler.

M. Tyler a souligné que bien que cela constitue un enjeu important dans la relation entre les compagnies aériennes et les fournisseurs OEM, ce n'est qu'un aspect de cette relation. « Les revenus des fournisseurs OEM sont les coûts des compagnies aériennes, et cette question est donc une source naturelle de tension. Mais les compagnies aériennes sont d'importants clients pour les fournisseurs OEM et continueront de l'être. Et nous partageons un important intérêt commun, à savoir notre détermination à améliorer constamment la sécurité, l'efficacité et la durabilité. Quelle que soit la conclusion de cette enquête, au terme du processus, nous serons mieux éclairés sur les règles du jeu et la façon de les appliquer. Ce sera une évolution positive pour toutes les parties concernées », conclut M. Tyler.

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

**Notes aux rédacteurs :**

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 260 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.